



Remboursement frais d'ouverture de ligne

Par **Enrico**, le **06/12/2009** à **10:46**

Bonjour,

Mme, Mr,

En janv. 2007 j'ai ouvert un compte chez darty qui devait, chose stipulée sur le contrat qui nous liait, prendre à sa charge les frais d'ouverture de ligne.

Durant la durée de mon abonnement j'ai fait deux demandes (verbales) auprès de leurs vendeurs, qui me renvoyaient vers la maison mère.

Ayant été victime d'un grave accident de la route, entraînant un coma important suivie d'une longue période de convalescence et d'apathie qui fait que j'ai toujours quelques problèmes à tenir les engagements que je me suis fixés, je n'ai repris contact avec darty, qu'août 2009 juste avant de résilier mon contrat pour me diriger vers un prestataire qui me faisait une offre plus avantageuse.

Je vous remercie à l'avance de bien vouloir me conseiller sur la procédure à suivre afin de rentrer dans mes frais.

Copie du recommandé envoyé.

Mme, Mr,

Ayant déjà formulé à deux reprises une demande de remboursement des frais d'ouverture de ligne, à l'une de vos agences (darty Rouen Jeanne d'Arc) celles-ci étant resté sans réponse. Je me vois contraint, profitant de l'accusé de réception de vous adresser cette même

demande. Les frais s'élèvent au montant de 105,70 Euros, l'installation ayant eu lieu le 26 janv. 08.

Mr Tharel Eric

293, Route de Darnétal
76000 Rouen
0612326234